

INFORMATION CNIEG:

Projets d'évolution inter-régimes

Lors du dernier Conseil d'Administration de notre Caisse de retraite du 17 décembre 2015, une information sur l'évolution de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2015-2018 (COG) a été faite et en particulier sur la fiche n°7 «Achever la refondation du Système d'Information (SI) métier pour soutenir la stratégie de la Caisse» et N°6 «... synergie inter-régimes».

La CNIEG intègre dans sa stratégie les orientations de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) en matière d'offre de services simplifiés aux assuré(e)s et retraité(e)s ainsi qu'en termes de recherche de performance par la mutualisation.

Deux projets inter-régimes sont particulièrement sensibles pour notre caisse :

- le Référentiel Général Commun de Retraite Unique (RGCU),
- le Portail Inter-Régimes.

Le RGCU est un regroupement des données Carrière de tous les Régimes de Retraite français qui a pour première finalité de faciliter la mise à disposition des assuré(e)s d'outils de préparation au départ en retraite.

Cette base de données donnera également la possibilité d'établir des comparaisons de rendement des différents régimes de retraite.

Le Portail Commun Inter-Régimes sera un site internet national dédié à la retraite dans lequel les futur(e)s Retraité(e)s et Retraité(e)s pourront trouver de nombreux services liés à la retraite (préparation, liquidation, bulletins

de pension, etc.). Il sera un point d'entrée vers les sites de chacun des régimes où seront mis à disposition les services spécifiques propres.

Ce nouveau portail qui sera opérationnel dès septembre 2016 améliorera le droit à l'information due aux Assuré(e) s sur leur retraite conformément à la loi Fillon de 2003.

La CNIEG étant engagée dans la refondation de son système d'information et dans la reconstruction de son site cniieg.fr, ces projets inter-régimes sont une opportunité pour des pistes d'efficacité, mais également une forte complexification de la coordination globale.

Nous sommes également conscients que derrière ces avancées techniques, la mutualisation des projets et des outils ouvre une porte sur d'éventuelles volontés politiques d'uniformisation des réglementations donc des régimes de retraite.

À nous de rester vigilants pour préserver les droits des Agents des IEG.